

LA

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

SIX MOIS : 4 FR. — UN AN : 8 FR.
(Etranger, port en sus)
(les abonnements se payent d'avance).

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

TUNIS. — 14, rue Al-Djassira, 14. — TUNIS.

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

INSERTIONS

Les annonces sont reçues au bureau du journal, coin des rues La Valette et de Damemarck et à l'imprimerie Franco-Tunisienne.

SOMMAIRE

=

Les incertitudes d'une administration.
La justice est-elle égale pour tous.
L'alliance israélite.
Succession ouverte.
Ous qu'est le conseil d'hygiène.
L'émission des monts de piété.

LES

INCERTITUDES D'UNE ADMINISTRATION

Il y a quelques jours, le journal officieux plaisantait agréablement ses confrères de la presse indépendante qui n'avaient pu trouver, disait-il, « matière à critiquer l'administration — si soucieuse des deniers de l'Etat — au sujet de la construction du port de Tunis, qui s'achève à la satisfaction générale et au mieux des intérêts des particuliers et des deniers de l'Etat ».

L'auteur de ces lignes est obligé d'en rabattre aujourd'hui et ce que nous allons raconter lui fera tremper — espérons-le — à l'avenir, sept fois sa plume dans l'encrier avant d'écrire des idioties.

Mais, dans ce journal, on n'en est pas à une idiotie près ; ne sont-ils pas payés pour les écrire ?

Voici ce dont il s'agit :

Il y a environ quinze jours ou trois semaines, juste au moment où on commandait à l'officieuse gazette quelques lignes bien senties, en faveur du port, une huitième merveille du monde, la direction des Travaux Publics, ou M. Resal, ingénieur du service maritime de la Régence, passait, de gré à gré, avec un entrepreneur de notre ville, un marché pour faire apporter, d'une montagne située à deux kilomètres de Tunis dans la direction du Bardo, cent mille mètres cubes de sable à trois francs l'un.

Ce sable devait servir à consolider les terrains vaseux qui ont été gagnés sur le lac et dont la vente couvrira, en partie, les frais de construction du port de Tunis.

En même temps que les Travaux Publics passaient leur marché de gré à gré, ils mettaient en demeure le Bône-Guelma d'avoir à construire, dans le plus bref délai, un embranchement partant d'un certain point de la voie de la Marine pour aboutir au port et un contrat, à un prix convenu, était signé avec cette Compagnie pour la mise en marche, ces jours-ci, d'un certain nombre de trains pour le transport des cent mille mètres cubes de sable.

Les transports allaient bientôt commencer, les locomotives du Bône-Guelma étaient déjà astiquées, reluisantes, prêtes à remorquer les trains préparés, lorsque, patatras ! un journal indépendant s'avise de dire que les ingénieurs des Travaux Publics sont des buses qui ne connaissent pas l'a, b, c de leur métier, qu'on allait renouveler les gaspillages de l'hôtel des Postes avec le port de Tunis en faisant transporter, d'une carrière située à deux ou trois kilomètres du port, cent mille mètres cubes

de sable au prix de trois francs l'un, soit une dépense de trois cent mille francs, alors qu'on pouvait avoir pour rien ou presque rien de très bon sable de mer qu'on va jeter très loin, au large.

Notre confrère avait raison. Aussi n'en fallut-il pas davantage pour jeter le désarroi parmi le haut personnel des Travaux Publics de la Régence. Comment, il n'était venu à l'idée d'aucun de nos illustres ingénieurs d'utiliser l'excellent sable qu'on avait, pour ainsi dire, là sous la main ? Ils étaient allés chercher au diable une carrière tandis qu'une énorme leur crevait les yeux ! Ils avaient mis en demeure le Bône-Guelma de leur construire, sans tarder, une voie spéciale, passé un marché pour des trains spéciaux pour le transport, alors qu'on n'a qu'à utiliser le matériel des bateaux en service des Baignolles ?

C'est trop fort, et des agents qui gaspillent aussi facilement l'argent des contribuables ; qui n'ont pas plus d'idées que cela, ne méritent pas de conserver plus longtemps les fonctions qu'ils occupent.

Mais qu'est-ce que trois cent mille francs pour ces messieurs ? une bagatelle.

Aujourd'hui, contre ordre a été donné au Bône-Guelma qui a construit la voie qui va probablement lui rester pour compte, bien qu'on lui ait dit qu'on commencerait dans deux ou trois mois ; le marché de gré à gré avec l'entrepreneur a été déchiré, mais celui-ci a demandé et obtenu une indemnité, dont nous ne connaissons pas le chiffre, qu'on va lui payer et les ingénieurs ne savent plus ce qu'ils veulent ni ce qu'ils doivent faire. Ils pataugent.

L'incertitude règne en souveraine maîtresse aux Travaux Publics.

Pour une faute aussi grossière que celle qui, sans l'intervention d'un de nos confrères, allait être commise, faute faisant perdre plus de trois cent mille francs au Trésor, nous ne voyons qu'un remède radical : Un coup de balai dans le haut personnel des Travaux Publics.

Lorsque le gouvernement tunisien nomme des caïds, il les oblige à aller résider au chef-lieu de leur caïdat.

Comment se fait-il qu'il soit fait exception pour le gouverneur-caïd de Sfax, Si Mohamed Djellouli, ministre de la plume.

Le gouvernement veut donc faire des rentes à ce monsieur ? Trouve-t-il que les appointements qu'on lui donne comme ministre de la plume — véritable sinécure — ne sont pas suffisants ?

S'il en est ainsi, qu'on les lui augmente, mais qu'on ne le laisse pas gouverneur-caïd d'un pays où il n'y met jamais les pieds.

Si ce monsieur ne veut pas donner sa démission de gouverneur qu'on l'oblige, autrement qu'on n'impose pas la résidence forcée aux autres caïds.

On se souvient encore de l'escroc Delsaut, ce rédacteur à la Municipalité et à la « Dépêche » qu'on a laissé prendre la poudre d'escampette après avoir durant plusieurs années barboté dans sa caisse. Il paraît que ce défenseur de M. Massi-

cault serait actuellement employé au journal « La Presse », à Paris.

Nous espérons que M. le vice-président de la Municipalité voudra bien s'en assurer.

Nous aurions du plaisir à voir Delsaut revenir en Tunisie escorté de deux gendarmes.

Quelle tête ferait M. Quinel.

Deux jours nous séparent de l'élection sénatoriale de Seine-et-Oise.

Si nous en croyons les nombreuses lettres que nous avons reçues de plusieurs électeurs de ce département, M. Massicault arrivera bon dernier. Ainsi soit-il !

Mais voilà ! que fera le gouvernement après l'échec de notre résident général ? Le laissera-t-il retourner en Tunisie continuer à nous assassiner ?

LA JUSTICE EST-ELLE ÉGALE POUR TOUS

EN TUNISIE

Un de nos abonnés nous écrit pour nous demander « si la justice est égale pour tous en Tunisie ? »

Nous commençons par dire à notre ami, qu'il nous pose là une question qui nous embarrasse quelque peu.

Nous sommes, dans notre métier, assez souvent obligés les uns et les autres d'aller comparaitre devant ces messieurs du tribunal — pour notre part, nous y sommes allés deux fois depuis trois mois — et si nous nous permettons de critiquer leurs jugements, il pourrait peut-être, — nous disons peut-être — nous en cuire.

Mais, cette perspective ne peut et ne nous arrêtera jamais, aussi nous allons répondre avec toute franchise à la demande qui nous est posée. Oui la justice est égale pour tous en Tunisie comme ailleurs.

Pourtant dans, ces derniers temps, quatre ou cinq mois, il est évident que des condamnations excessives — comme on n'en voit guère en Tunisie — ont été prononcées contre des adversaires du résident, alors que les salariés de M. Massicault, qui avaient tout autant, sinon plus, diffamé leurs concitoyens s'en tiraient avec des peines légères. A quoi cela tient-il ? Mystère et Résidence, dit-on !

Ces dernières sentences ont été appréciées comme elles le méritaient par toute la population, qui s'est dit in petto : la Cour d'appel remettra toutes choses au point. C'est notre avis.

A part ces quelques procès de presse, les jugements rendus par notre tribunal correctionnel sont marqués au coin du bon sexe et de la sagesse.

Nous n'en pouvons dire, par exemple, autant des sentences de notre tribunal de commerce.

Alors qu'on applique le code dans toute sa sévérité à nos compatriotes, on est malheureusement plein d'indulgence pour les juifs.

Si un français a la guigne, le malheur de faire de mauvaises affaires, on est sans pitié pour lui, dare dare on le déclare en état de faillite, on le jette en prison, et bien souvent pour une faillite insignifiante, une faillite de qua-

tre sous ; tandis que si c'est un juif, et on sait que la plupart des juifs, en font quatre dans leur vie, après quoi leur fortune est faite et ils peuvent vivre tranquillement de leurs rentes ; on est plein de ménagements, on a toutes sortes d'égards pour eux, on les dispense du dépôt de leur personne à la maison d'arrêt et pourtant leurs faillites se chiffrent toujours par des sommes énormes.

Ainsi dernièrement, une faillite a été prononcée ; le passif atteint, dit-on, plus d'un million, l'actif presque rien, cela va sans dire, eh bien, parce que c'est un juif, on le laisse en liberté ! S'il avait été français, il y a beau temps qu'on l'aurait incarcéré.

Notre ami se trouve-t-il suffisamment renseigné ? La justice, il le voit, est égale pour tous en Tunisie, il ne peut le nier.

L'Alliance Israélite de Tunis

(Suite)

XV

LA QUESTION LIVOURNAISE

Il se passe, en ce moment, dans le Comité de Bienfaisance livournaise, des choses qui font monter le rouge à la figure même des plus effrontés.

Décidément, ces gens-là en prennent à leur aise !

Jusqu'à présent nous les avons pris pour des hommes sérieux, intelligents, raisonnables ; malheureusement, nous nous apercevons que notre religion à été trompée et qu'ils ne sont que tout à fait le contraire.

D'abord, nous n'avons jamais pu comprendre jusqu'où se borne la limite des Livournais ; car, il est à notre connaissance certains membres d'une même famille dont les uns sont Livournais et les autres sont Tunisiens. Encore plus : deux frères : un Livournais et un Tunisien. Même parmi les étrangers qui viennent se fixer à Tunis, on trouve toujours moyen de découvrir des Livournais, de sorte qu'actuellement, il y a des Livournais français, des Livournais italiens, des Livournais anglais, des Livournais autrichiens, des Livournais grecs, des Livournais espagnols, des Livournais allemands, des Livournais marocains, des Livournais portugais, voire même des Livournais tunisiens.

C'est une vraie bouillabaisse ! Le plus amusant de l'affaire, c'est qu'il y a des Livournais tunisiens et des Tunisiens livournais ; c'est-à-dire qu'il y a des personnes nées et élevées à Tunis, de parents tunisiens, sujets du Bey et qui sont Livournais quand même ; tandis qu'au contraire, il y en a d'autres qui, de nom, de fait aussi bien que de nationalité, devraient être Livournais, et qui sont considérés comme Tunisiens.

Franchement, on n'y comprend plus rien !

Espérons que notre honorable coreligionnaire, M. Gabriel Medina, qui est arrivé hier de Paris, où il s'est occupé

activement de la question israélite tunisienne, voudra bien mettre fin à cet état de choses déplorable, et faire son possible — comme il l'a promis, du reste, à l'Alliance de Paris — a fusionner les Tunisiens avec les Livournais et préparer ainsi la création du Consistoire.

M. Gabriel Medina va sans doute rencontrer des obstacles, mais son énergie et son caractère ferme nous permettent d'ores et déjà d'avoir une entière confiance dans son honnête entreprise.

En effet, qui oserait s'opposer à la fusion des deux groupes ? et à qui ferait-on croire que les Israélites de Tunis ne sont pas las d'une pareille situation ?

On a entendu, ou plutôt nous avons entendu — nous précisons — M. Gabriel Valensi dire : « Si nous obtenions cette fusion, je ne sortirais plus de chez moi, on ne me verrait plus dans les rues » et M. Bembaron de répliquer : « Moi, je mettrais une croix à la porte de ma maison et je me convertirais au christianisme » ; tandis que le pauvre Daniel Bonan s'est seulement contenté d'élever une immense muraille entre le cimetière des Livournais et celui des Tunisiens de peur que les morts ne créent un Consistoire.

Cette fortification, élevée ainsi inutilement au désert, a coûté à la communauté livournaise plus de trois mille francs, tandis qu'il y a un très grand nombre de familles israélites dans la misère. Nous connaissons en outre la dame Loussatou (livournaise) dont le mari est absent pour quelques mois. Cette pauvre femme, laissée sans ressources avec trois enfants en bas âge, a été trouver le cruel Bonan ; celui-ci, après l'avoir fait courir pendant plusieurs jours, s'est enfin décidé à lui fixer la somme de UN FRANC par semaine.

O comble des combles ! mais où peut-on donc aller avec vingt sous par semaine, à quatre personnes, y compris le loyer et l'entretien ? En agissant ainsi n'a-t-on pas cherché à forcer cette pauvre femme, qui est d'ailleurs jeune et très belle, à aller.... gagner beaucoup plus que cela ?

C'est honteux ! et ça le sera toujours tant que le sieur Bonan restera à la tête des Livournais.

Le rôle que joue ce monsieur dans la communauté livournaise est abominable ; il jongle avec les gros bonnets comme un saltimbanque dans une foire ; il fait ce qu'il lui plaît ; on l'a laissé seul, tout le monde a démissionné.

Il a ordonné dernièrement de vendre le *sipher*, appartenant au feu docteur Benjamin Boccara, à la dame Sara (elle vit encore) et celle-ci en a effacé le nom du donateur pour mettre celui de son fils David fils d'Abraham Scialom. Nous avons des pièces signées par la personne même qui a servi d'intermédiaire ; nous sommes prêts à les faire voir à tous ceux qui le désirent.

Du moment que les choses se passent ainsi chez les Livournais, il est de notre devoir de prévenir les personnes qui ont des *siphers* dans les synagogues, d'aller les contrôler et d'en exiger un reçu du président de la communauté livournaise.

Comme on le voit, les Livournais qui se donnent des airs... et qui se croient être quelque chose de plus que les autres, sont, eux, plus à plaindre que nous, Tunisiens.

La meilleure des preuves est la révolution qui est arrivée, samedi dernier, jour de *Kippour*, dans la grande synagogue livournaise.

Tandis qu'une tranquillité absolue régnait dans toutes les autres synagogues de Tunis, la synagogue de Rebbi Haim, seule, a été ce jour-là le théâtre d'une bagarre sanglante, et ce, en présence même du sieur Bonan.

Pour des raisons que nous ne cherchons pas à connaître, un très grand nombre de personnes s'en sont venues aux mains, puis aux cannes, puis aux

chaises ; cela aurait pu aller plus loin, si M. Daniel Bonan... n'avait pas envoyé chercher des agents.

Pauvre Bonan ! il s'est senti tellement impopulaire que, pour imposer l'ordre et surtout pour échapper à une bonne distribution, il a dû avoir recours à la police !

En attendant, les agents de police qui n'ont peut-être jamais de leur vie su ce que c'était qu'une synagogue, s'en sont rendu un vrai compte, ce jour-là.

Voyons, Messieurs les Livournais ! acceptez donc la fusion que va vous proposer M. Gabriel Medina ; vous y gagnerez ; car, vous pouvez être sûrs que, chez nous, les agents de police n'ont jamais mis et ne mettront jamais les pieds.

H. LE COLLU.

(A suivre.)

Un de nos confrères tunisiens, parlant de l'incendie de Béja sur la ligne du Bône-Guelma, écrit ceci :

« Ou il y a eu accident et, alors la compagnie est fautive parce qu'on ne laisse pas des ponts en bois à la merci des étincelles du foyer des locomotives ;

Ou il y a eu malveillance et il est bon de ne le pas cacher. »

Nous nous permettrons de faire remarquer à notre confrère, que Béja se trouve sur la ligne de Tunis à Bône appartenant à la compagnie du Bône-Guelma et Prolongements et non à la compagnie *Rubattino*.

Il se peut que les ponts de la ligne italienne soient en bois, ceux du Bône-Guelma sont tous en fer ; il n'y a que le parquet, de chaque côté de la voie, qui soit en bois et il n'y aurait pas de parquet que cela ne générerait en rien la circulation des trains.

Ces parquets sont faits plutôt pour le public que la compagnie autorise à passer sur ses ponts puisque il n'en existe pas d'autres, les Travaux Publics n'en ayant fait construire que deux ou trois sur un parcours de plus de deux cents kilomètres.

Notre confrère apprendra aussi avec plaisir que la ligne est parfaitement surveillée nuit et jour par : 1° les gardes-ligne ; 2° les chefs d'équipe ; 3° les chefs de district ; 4° les chefs de section et 5° les inspecteurs de la voie ; les voyageurs n'ont donc rien à craindre.

Au sujet de cet incendie, on nous a pourtant affirmé que la malveillance n'y serait pas étrangère.

Depuis quelque temps, la compagnie du Bône-Guelma cherche par tous les moyens possibles à avoir un personnel, français tant dans le mouvement, la traction ou la voie. Elle met en demeure ses poseurs comme ses employés des autres services ou à se faire naturaliser ou à quitter la compagnie.

Quelques italiens de l'équipe de Béja-Gare n'ayant pas voulu suivre les règlements, on a dû leur appliquer le règlement, c'est-à-dire qu'on les a simplement congédiés. De là, colère de nos siciliens qui, par vengeance auraient mis le feu au pont pour faire une niche à leurs successeurs. Nous nous empressons de déclarer que ce n'est qu'un bruit qui nous est venu aux oreilles. Nous le donnons tel qu'on nous l'a raconté.

Ce que nous garantirions par exemple, c'est que la compagnie du Bône-Guelma est, de toutes celles d'Algérie celle dont le service est le mieux organisé, et cette organisation est due aux connaissances du sympathique chef d'exploitation, l'honorable M. Aubert admirablement secondé par ses dévoués et intelligents chefs de service,

Ces quelques lignes devaient paraître dans notre précédent numéro mais le défaut de place ne nous a pas permis de les faire paraître.

SUCCESSION OUVERTE

On dit que si M. Massicault n'est pas élu sénateur en Seine-et-Oise, le ministre des Affaires Étrangères est décidé à le laisser en Tunisie, jusqu'à

ce qu'il lui ait trouvé un poste d'ambassadeur.

Il nous semble qu'on prête à M. Ribot, des intentions qui ne doivent pas être les siennes.

Tous ceux qui sont un peu au courant des dessous tunisiens, savent que M. Ribot ne peut sentir M. Massicault, mais qu'il le supporte pour faire plaisir à deux ou trois de ses collègues du cabinet. Autrement il y aurait beau temps qu'il aurait envoyé M. Massicault représenter la France dans quelque République de l'Amérique du Sud.

Si M. Massicault n'est pas élu, on peut nous en croire, il ne restera pas en Tunisie.

On lui fera comprendre que la place des épaves du suffrage universel — soit-il restreint — est ailleurs que dans la Régence. On lui octroyera peut-être une trésorerie générale, ce qui sera bien joli.

En attendant, et ce qui prouve que lui-même, dans un cas comme dans un autre, ne pense plus retourner en Tunisie, c'est qu'il a déclaré à un gros colon tunisien que sa succession était ouverte.

A partir du mois de novembre la Petite Tunisie paraîtra le mercredi au lieu du vendredi.

On sait que la *C. du Port de Bizerte* jouit de la prérogative de l'entrée en franchise en Tunisie de tous les matériaux dont elle a besoin pour la construction du port de Bizerte. Tant que ces matériaux servent à la construction du dit port, nous ne trouvons rien à dire, mais nous ne pouvons admettre que la dite compagnie en fasse le commerce ainsi, qu'on nous l'a certifié.

Elle frustrerait d'abord le trésor et lutterait avec avantages ensuite avec les marchands de matériaux qui, eux, paient, comme de bons bougres, les droits d'entrée.

Nous espérons qu'on avisera.

Un de nos lecteurs nous a posé un problème relativement à un employé subalterne des travaux de la ville que nous nous sommes déclarés tous incapables de résoudre à la « Petite Tunisie » ?

MM. Cambiaggio et Janin l'ont-ils résolu, eux ?

Nous attendons leur réponse.

Où qu'est le Conseil d'hygiène ?

Il y a quelques jours, notre excellent confrère la « Dépêche Tunisienne » racontait d'une plume alerte le bris d'une charrette chargée de liqueurs qui suivait péniblement un petit âne dans la rue Al-Djazira. Un camion, un tramway, une locomotive routière ou un chameau, nous ne savons plus au juste, avait tamponné le véhicule chargé de liqueurs fortes, qui ne l'avaient point été assez pour résister à ce choc, et un flot de liquides innombrables avait recouvert d'une nappe chatoyante, étincelante, irisée et polychrome le pavé de S. A. le Bey.

La santé publique n'a pu que gagner à ce cataclysme. Ce sera toujours autant de moins dans les estomacs tunisiens qui nous paraissent devoir être blindés et munis de soupapes et de valves inédites pour recevoir et contenir les abominations dont on les inonde du matin au soir.

Un Européen qui débarque à Tunis est confondu par l'innombrable variété d'appétitifs qui lui est offerte. Il faut que les ressources de la chimie soient bien variées pour qu'on soit arrivé à fabriquer, par exemple, de la crème de cacao, sans cacao et sans crème, à transformer l'alcool de betteraves en chartreuse, ou en anisette, ou en curaçao, qui n'ont jamais mis les pieds (en admettant que ces liqueurs aient des pieds) chez les Chartreux, à Bordeaux ou en Hollande.

Après quelque temps, l'Européen n'est

plus confondu. Peu à peu il s'habitue à se fourrer du vermouth, du fernet, du bitter, de l'amor ; il s'en fourre d'abord un peu, puis un peu plus, puis *jusque là*, comme le baron de Gondremark dans la « Vie Parisienne ». Quand la muqueuse stomacale est assez... Comment dirais-je ? Je dirai comme disait le duc de Broglie : quand la muqueuse stomacale est assez culottée, l'Européen se met à l'absinthe.

A moi Locuste ! A moi Lucrèce Borgia ! A moi Mme Lafarge ! A moi les empoisonneurs, les chimistes, les alchimistes, les astrologues, les Alexi et les polypharmques de tous les pays et de tous les temps ! Dites-nous si jamais vous avez perpétré, élucubré, esotobé dans la nuit des âges préhistoriques et historiques une *agua tofana* qui arrive seulement à la cheville de l'absinthe de Tunis, si tant est que l'absinthe ait des chevilles et, entre nous, elle contient tant de choses, que je ne vois pas pourquoi elle n'en aurait pas.

Les négociants qui débitent avec sérénité cet horrible mélange, qui s'obtient, paraît-il, avec des pommes de terre, de la poudre de perlépinpin et du vert-de-gris, peuvent arborer le pavillon de la liberté du commerce pour colorer et excuser leur industrie.

Mais enfin il y a une limite à tout et si le droit au travail est imprescriptible, le droit à l'empoisonnement de ses contemporains ne l'est pas.

Un épicier qui vendrait des livres de sucre ne pesant que 400 grammes mériterait d'aller réfléchir sur la paille humide des cachots et sur le système métrique. Un fabricant de liqueurs qui vend du kummel de Riga faux en disant à son acheteur que ce kummel est réellement né natif de Riga, commet une gradinerie manifeste. Les fausses étiquettes, les faux titres, les faux produits devraient, ce semble, être poursuivis à l'égal des faux poids. Le Conseil d'Hygiène n'a-t-il pas été créé et mis au monde pour réprimer ces abus ? N'est-on pas ici assez en France pour que la loi française qui défend aux geais de se parer des plumes du paon, puisse être appliquée à Tunis dans sa tutélaire rigueur.

Il n'y a qu'un seul moyen de se procurer de la véritable absinthe, puisqu'on est si enragé pour en boire ; c'est de la faire soi-même. Mais vous ne saurez pas, vous ne saurez jamais, moi-même je ne sais pas. Alors, vous ne pourrez plus en boire, vous ne prendrez plus d'appétitif et vous n'aurez pas besoin d'aller vous empoisonner chez les pharmaciens, après vous être empoisonné chez les liquoristes.

C'est la grâce que je vous souhaite au nom de la liberté du ventre qui est la première de toutes.

Depuis quelques jours deux torpilleurs sont ancrés dans le port de Tunis.

Ce sont le *Déroutède*, commandé par le lieutenant de vaisseau Darrien et le *132*, par le lieutenant Cauvi.

Le premier de ces petits bâtiments de guerre a un équipage de 24 hommes, le second 18.

Leur port d'attache est Bône.

L'ÉMISSION DES MONTS DE PIÉTÉ

Le public a pu lire, depuis deux ou trois jours, dans la ville, des affiches annonçant une émission de 2,000 actions de 500 fr. par les Monts de Piété de Tunisie. Le premier versement est de 125 francs, les autres à la répartition.

Nous ne saurions trop recommander aux capitalistes, à ceux qui possèdent quelques économies, de souscrire à cette émission, qui a lieu en ce moment, pour le plus d'actions qu'ils pourront. C'est un placement de bon père de famille et de tout repos qu'ils feront.

Les Monts de Piété de Tunisie fonctionnent aujourd'hui à merveille à Tunis et lorsque les succursales de Sousse, Sfax, Gabès, Béja, Bizerte et Monastir seront créées, c'est un chiffre d'affaires de près de vingt millions qu'ils pourront faire à intérêts très rémunérateurs pour les actionnaires, enlevant ainsi des proies aux usuriers qui ne craignent pas de prendre le 60, 70, 80 et même cent pour cent aux malheureux dans une gêne momentanée, ce qui est un véritable vol.

Le mot d'ordre doit donc être : Achetons des actions des Monts de Piété.

Les créatures de M. Massicault qu'il a placées dans toutes les administrations, comme ses salariés du journal officieux, n'en mènent pas large en ce moment. Ils prévoient le jour prochain où... adieu, couvée, veau, vache, cochon...

C'est toujours avec plaisir qu'on apprend une bonne nouvelle. M. Mossé, le sympathique et distingué avocat a été nommé bâtonnier de l'ordre des avocats. Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Un petit scandale qui fera jeter hors Tunis, espérons-le, à coup de bottes au derrière par ses amis résidentiels, dont il s'est moqué de la plus belle façon, après avoir habilement manœuvré pour se faire élire toutes sortes de choses, le monsieur — masque d'hypocrisie, figure à claques, fourbe, tempérament de valet, courbant sans cesse l'échine devant les fonctionnaires approuvant constamment ce qu'ils font, que ce soit bien ou mal — est à la veille d'éclater.

Nous en reparlerons prochainement.

Nous avons appris avec plaisir que M. Aimé EYRIÈS propriétaire de l'Épicerie Orientale s'était rendu acquereur de l'Hotel-Restaurant Papayanni.

Cet établissement ne pouvait tomber en de meilleures mains que celles de notre ami aussi son succès est assuré, car M. Eyriès est décidé à s'imposer des sacrifices afin de satisfaire la nombreuse clientèle de l'hôtel qu'il vient d'acquérir.

M. Clément Modigliani, frère du sympathique agent à Tunis de la Société des bateaux à vapeur à hélice du Nord, vient d'être nommé dépositaire de diverses maisons de charbon de terre provenant des meilleures mines française et anglaise.

On peut aller visiter tous les jours l'immense dépôt qu'il a établi à la Marine. Ces charbons seront livrés à des prix défiant toute concurrence.

On nous demande si l'administration des contributions diverses mettra bientôt aux enchères publiques l'adjudication des mah-soulates et ce qu'elle attend pour faire connaître la date au public ?

C'est avec peine que nous avons appris la mort presque subite de M. Th. PILTER, le fondateur de la maison, bien connue dans le monde entier.

M. Pilter n'appartenait pas à notre nationalité mais il chérissait la France, aussi en avait-il fait sa seconde patrie : Il avait créé en Tunisie l'important domaine de Ksar Tyr. M. Pilter était officier de la Légion d'Honneur.

Nous prions sa famille de croire que nous prenons une vive part au malheur qui la frappe et d'agréer nos sincères compliments de condoléance.

Par ces temps de grandes chaleurs, nous recommandons tout particulièrement à nos amis et lecteurs l'Élixir de CHINA BRIGNONE qui a été primé à l'exposition nationale de Palerme.

Cet élixir est très précieux pour les personnes débilitées et manquant d'appétit et spécialement pour les convalescents de fièvres paludéennes, typhoïde en un mot, pour toutes les personnes qui veulent se bien porter.

Les Rhumes et les Bronchites ne résistent pas à l'usage du Sirop de Polygala composé dont le seul dépôt à Tunis est situé à la pharmacie de première classe, rue d'Italie, numéro 19.

AVIS

Monsieur connaissant culture de la vigne demande gérance ou administration d'un vignoble. Bonnes références. S'adresser à M. Carpentier, cultivateur à El-Hadjar par Duzerville (Algérie).

BLANCHISSERIE ORANAISE

24, Avenue de la Marine, 24
Madame V^{re} Lucie PÉREZ
Repassage à neuf, Chemises glacées
PRIX MODÉRÉS

CHANGEMENT de PROPRIÉTAIRE

HOTEL PAPAYANNI

TUNIS. — 12, Rue d'Italie, 12. — TUNIS

Aimé EYRIÈS, propriétaire

RESTAURANT DE PREMIER ORDRE

Salons réservés pour MM. les officiers

Salle pour Noces et Banquets

Installation et service de premier ordre. — Chambres à 2 fr. 50 par jour, bougie et service compris (au mois, 45 francs) — Repas à 2 fr. — Pension 80 fr. par mois. — Conditions spéciales pour MM. les officiers et les employés des administrations.

Etablissement spécialement recommandé à MM. les colons et voyageurs pour son service, sa propreté et sa situation au centre de la ville.

A CÉDER

Un magasin de Modes

Bien situé, bonne clientèle, d'une valeur approximative de quatre à cinq mille francs expressément au comptant. S'adresser à l'Imprimerie Franco-Tunisienne.

Pour cause de départ

A vendre ou à louer à Médenine.

1. L'épicerie avec ses dépendances;
2. La boulangerie avec matériel;
3. Un Café-restaurant;
4. Un débit de liqueurs.

Le tout au centre des affaires avec logements etc.

Toute facilité de paiement.

S'adresser à l'Épicerie Française, à Médenine, par Gabès.

Bar Vivandier

43, rue Al-Djazira. — TUNIS

à côté de M. Valensi

Liqueurs françaises de premières marques, consommations de premier choix, café, brioches. Prix modérés.

RESTAURANT DU BUFFET

DE LA GARE DE LA GOULETTE

Repas sur commande; déjeuners et diners à prix fixe et à la carte.

Prix modérés

Ciments supérieurs

THORRAND et C^e

à Voreppe, près Grenoble (Isère) Spécialité de Travaux en ciment. — Cuves en ciment, garanties. — Canalisation de tous diamètres et à fortes pressions. — Dallages. — Fabrique de Carreaux en ciment comprimé — Chaux hydraulique d'Hammam-el-Lif.

Pour les commandes, s'adresser à M. F. THORRAND, représentant, avenue de la Marine, Tunis.

PIANOS ET MUSIQUE

Vente et location de Pianos entièrement neufs

des meilleures manufactures de France. A. DUMAS, fournisseur de la maison Royale de Portugal.

LISTZ. — EVRARD. — MULLER, etc.

Accords et Reparations

Prix modérés

PAUL MEREF

TUNIS. — En face la poste — TUNIS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: Quinze Millions entièrement versés

Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande

Escompte, Recouvrement, Avances et titres et marchandises, Chèques et lettres de crédit sur tous pays. Encaissements de coupons Ventes, Achat sur garde de titres.

Intérêt bonifié aux déposants de fonds 3 0/0. — Emission de bons produisant trois et demi (3 1/2), quatre (4) et quatre et demi (4 1/2).

Clément MODIGLIANI

CHARBONS

français et anglais, premières marques à des prix défiant toute concurrence 11, rue Zarkoun, Fondouk Younés

TUNIS

DÉPOT A LA MARINE

GRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme, capital: 10,000,000

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. — Avances sur récoltes — Garde de titres. — Reports. — Paiement et escompte de coupons. — Ordres de bourse au comptant et à termes — Dépôts à vue et à échéances fixes. — Encaissements et recouvrements. — Emissions. — Souscriptions. — Chèques et lettres de crédit.

COMPAGNIE L'AIGLE

Société anonyme d'assurance à primes fixes

contre l'incendie

Agent général pour Tunis et la Tunisie: Raymond VALENSI; Bureaux, rue Al-Djazira, 41. — TUNIS.

AGENCE AGLOT

6, Rue de Rome

SERVICE des BAGAGES

de la Goulette-Tunis vice versa

Opérations de douane, consignation, commission, expéditions en grande et petite vitesse.

achat et vente

D'OBJETS MOBILIERS

LITERIE EN LOCATION

E. COLLOT

32 et 34, rue Al-Djazira. — TUNIS

Dépôt au Marché Libre,

FORGES DE LA PROVIDENCE

MARCHIENNE-AU-PONT (Belgique)

Spécialité de Poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toute espèce, d'après croquis; — Charpentes et Ponts en fer et en acier.

La société se charge, à des prix fort modérés, de confectionner les Gitages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressées. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans d'après les dessins des maçonneries.

Agent pour la Tunisie: J. FORTI.

43 rue des Glacières

DOMAINE POTIN

VIN ROUGE

VIN BLANC -- EAU-DE-VIE

S'adresser au dépôt: 7, rue de la Poste

Grand Café de Tunis

Dimanche 9 octobre 1892

OUVERTURE

DU RESTAURANT A LA CARTE

Un chef des premiers hôtels de France est attaché à l'établissement.

FLEUR DE BOUQUET DE NOÛVE POUR LA PEAU ET LE TEINT



Un liquide laitieux et hygiénique, dont une seule application donnera à votre visage, à vos épaules, à vos bras et à vos mains l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il est préférable aux poudres et à tous les autres liquides. Il enlève la hâle et les taches de rousseur; il prévient et efface les rides. Sa trouve chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Débitants d'Articles de Toilette. Fabriques et Dépôts principaux: 26 Rue Etienne Marcel (ci-devant 2. Bd. Sébastopol), Paris.

Agent en Tunisie pour la vente en gros M. AVICE, place du tribunal, Tunis.

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme

CAPITAL 8 MILLIONS de francs

Siège social à Tunis

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements. — Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. — Dépôts à vues et à échéances fixes. — Garde de titres. — Paiement et escompte de coupons-Reports. — Ordres de bons au comptant et à terme sur tous les marchés Européens. — Emission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Péreire (Eugène) C. *, président; Bloch (Léonce) *, Comité; Forti (Jules), de Halfon (S.), Direction; Général Baccouche, O. *; Cambiaggio (André), *; Danican Philidor (Octave), *; Géry (Charles), C. *; Noël (Octave) *.

SOUSCRIPTIONS — EMISSIONS

PARIS - MODE

L. ALBERT ET C^e

TAILLEURS

TUNIS. — Rues d'Italie et d'Espagne. — TUNIS

VÊTEMENTS SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

CHEMISERIE — CHAPELLERIE

MAISON DE CONFIANCE -- PRIX FIXE.

Au Mouvement Perpétuel

TUNIS — 14, Rue Al-Djazira. — TUNIS

SUCCURSALE A BIZERTE

Auguste MARTIN, Sellier-Bourelrier

Spécialité de Harnais de luxe — Fournitures d'Ecurie — Harnais d'Occasion et Echange — Couvertures d'Attente — Réparations en tous genres,

C^{ie} de Navigation Mixte

Services réguliers et à grande vitesse entre la France et la Tunisie

Transport de passagers, de marchandises et de dépêches
Départ de Marseille tous les samedis à midi. Départ de Tunis tous les samedis à 5 h. s.

Vapeur ISLY capitaine PLANÈS partira directement pour Marseille samedi 8 octobre 1892, à 5 heures du soir.

Prix des passages de la Goulette-Tus à Marseille
Deuxième classe, 60 fr. — Troisième classe, 30 fr., avec couchette et nourriture
Pont 20 francs; sans nourriture
Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à M. J.-B. PEDELUPÉ agent à Tunis, 11 rue Es-Sadikia, à la Goulette, quai Charles-Quint.

HOTEL-RESTAURANT "LA TOSCANE"

TUNIS. — Rue Al-Djazira, N° 17. — TUNIS

CUISINE FRANÇAISE ET ITALIENNE — PENSION AU MOIS

Repas : Déjeuner, 2 fr. — Dîner, 2 fr. 50. — Dîner sur commande

Une bonne cuisine et un service très soigné font espérer au propriétaire une nombreuse clientèle

VINS DE TOUTES QUALITÉS — SALONS PARTICULIERS

Pension convenable pour MM. les Employés

Au Cadran Universel

M. Charles Kloth a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert un nouveau
MAGASIN D'HORLOGERIE ET JOAILLERIE
sous l'enseigne :

AU CADRAN UNIVERSEL

17, Avenue de France, Maison Tabone,

tout en continuant à exploiter son magasin de la rue de la Commission.

Messageries Françaises

DEMANGE & C^{ie}

Service Quotidien Régulier

entre TUNIS-SOUSSE et vice-versa

Service des Dépêches

Transport des Voyageurs et de la Messagerie

Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi

BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17 ; à Sousse au Café du Commerce



DRAPERIE ET HAUTE NOUVEAUTÉ

Articles anglais et français

MAISON FRANÇAISE

PRIX MODÉRÉ

A. LANNELONGUE, tailleur

5, Rue de la Poste, à côté de la Brasserie Vincent. — TUNIS

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE

AIMÉ EYRIÈS

TUNIS — 22, Rue d'Italie, 22 — TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits
Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers

DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LA TUNISIE :

DE LA CHOCOLATERIE DES RR. PP. TRAPPISTES DE NOTRE-DAME D'AIGUEBELLE
Maison de gros et de détail

Maison PIERRE AUVIN. — TUNIS

MARBRES BRUTS et OUVRÉS

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de Fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments Funéraires

Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne.

Vastes Entrepôts : rue d'Italie.

N.-B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux.

Demandez partout

APÉRITIF BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

Bellot, distillateur à Tunis

rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de VICHY
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

SAISON D'AUTOMNE

A LA VILLE DE PARIS

TUNIS. — 8, rue de l'Église, 8. — TUNIS

Grand arrivage de Tissus en tous genres, Haute Nouveauté

Foulards, Batiste, Mousseline, Tissus, Crêpe en tous genres, Costumes brodés,
Dentelles, Ombrelles, Chapeaux pour Dames et Enfants, Ganterie, Lingerie, etc., etc.

APERÇU DE QUELQUES PRIX

Toilettes de première communion,	Peignoirs en belle percale, depuis..	3 75
corsage à gros plis garni dentelle, jupe unie, voile et ceinture mousseline, depuis.....	Jupes en soie, depuis.....	12 95
Blouses russes, depuis.....	Foulard pour robes, depuis.....	2 75
	Tulle moustiquaire, quatre mètres de large.....	4

Une première coupeuse, arrivant de Paris, dirige l'atelier de couture.

Livraison de Costumes en 24 heures

Compagnie générale des

BATEAUX A VAPEUR A HÉLICE DU NORD

SIÈGE SOCIAL : 4, Quai de la Citadelle, à DUNKERQUE

AGENCE DE TUNIS

SERVICE RÉGULIER

Le vapeur français CAMBRAI cap. DUBEDAT attendu de Dunkerque, La Palice et Marseille vers le 28, repartira le 30 du même mois pour Alger, Bordeaux et Dunkerque.

Pour fret, passages et renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue de Danemark.
L'Agent, A. MODIGLIANI.

TUNIS. — Imp. Franco-Tunisienne.

SOCIÉTÉ J. et A. PAVIN DE LAFARGE

Propriétaires des Carrières et Usines du TEIL
(Lafarge Soullier-Brunot) de Ruas (Société anonyme Clère) et de Meyse (Ardèche)

CAPITAL SOCIAL : 8 800.000 Francs

CHAUX ÉMINEMENT HYDRAULIQUE DU TEIL

Seule marque admise pour les travaux en eau de mer et tous les travaux de l'État et des grandes Compagnies sans exception connue dans le monde entier permettant à cause de l'homogénéité résultant de sa fabrication en grandes masses (1000 tonnes par jour environ) des dosages réduits.

CIMENT PORTLAND LAFARGE GRIS ET BLANC
Spécialité pour dallages sur place, trottoirs, enduits, cuves, etc.

CIMENT A PRISE PROMPT (GRENOBLE)
Qualité supérieure spéciale pour moulages et travaux délicats.

MATÉRIAUX ARTIFICIELS EN CIMENTS PORTLAND LAFARGE COMPRIMÉS
Dalles de toutes dimensions, carreaux de toutes sortes, représentation de M. Lauzun pour les carreaux lithoïdes. — Tuyaux pour conduites d'eau (75 00 d'économie sur les tuyaux en fonte briques en ciment et en chaux hydraulique. — Pierres artificielles, balustrés, escaliers livrés longtemps après la fabrication.

Pour toutes commandes, demandes de renseignements, s'adresser à M. SCHWICH, ing^r civil des mines à l'usine de MM. J. et A. Pavin de Lafarge, rue Es-Sadikia, en face la gare française où se trouvent les bureaux

Demandez partout

LA BIÈRE KESSLER

hygiénique garantie naturelle

Expédition à l'intérieur

Agent en Tunisie pour la vente en gros, M. AVIC, pl. du Tribunal, Tunis.



MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR
favori des
CHEVEUX.

Le MELROSE rend positivement aux cheveux gris et blancs leur couleur de première jeunesse et enlève les pellicules. En flacons de deux grandeurs, prix très modiques. — Chez les Coiffeurs et Paris. Dépôt : 25 Rue Etienne Marcel, Paris.

Agent en Tunisie pour la vente en gros, M. AVIC, pl. du Tribunal, Tunis.

"AUX JOCKEYS"

16, RUE AL-DJAZIRA, 16

Grande Sellerie Anglaise

R. CARONARO, Propriétaire

Spécialité de Harnais de luxe — Réparations en tous genres des prix défiant toute concurrence.

BOIS DU NORD

SUCCURSALE D'ESSVİK

Ouverture des Chantiers, Enclos de la Douane — TUNIS

VENTE DE BOIS DU NORD

Madriers, Bastins, Planches et chevrons de toutes dimensions et qualités

SPÉCIALITÉ POUR MENUISIERS

Montants de portes, fenêtres et persiennes — Parquet

Le tout vendu à des prix défiant toute concurrence.

Absinthe et Liqueurs Supérieures CUSENIER

J. MALLET, seul agent à Tunis pour la Tunisie et Malte

VILLA DES FLEURS

ETABLISSEMENT DE PLAISANCE

à 10 minutes de Tunis, Route de l'Ariane, près le Jardin d'Essai

salons pour noces et banquets

Déjeuners et dîners sur commande — Casse-croûte à toute heure

JEUX DIVERS — TIR FLOBERT — BALANÇOIRES

SERVICE RÉGULIER D'OMNIBUS TOUS LES JOURS

La semaine : à 4 1/2 et 5 1/2 du soir — Le dimanche : à 3, 4, 5 et 6 h. du soir
20 centimes par place

En dehors de ces heures l'omnibus est à la disposition du public

MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNISIE

La Banque Tunisienne de Prêts sur gages, propriétaire des Monts-de-Piété de Tunisie, concédés par décrets beylicaux, délivre des bons de caisse dont la valeur est représentée et garantie par les avances sur gages effectués par le Mont-de-Piété de Tunisie

TAUX DES INTÉRÊTS

Bons à trois mois, 3 0/0 par an ; bons à six mois, 4 0/0 par an ; bons à un an, 5 0/0 par an ; bons à deux ans, 6 0/0 par an.

Les intérêts sont payables par trimestre échû.

S'adresser à TUNIS à la direction des Monts-de-Piété de la Tunisie, cité Samama.

La Caisse est ouverte : de 8 heures du matin à midi et de 2 à 6 h. du soir.

Le gérant: POULARD DU PALAIS